

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 37-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BONTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,

Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,
Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,

Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,
Autres :
Gilberte BREMOND,
Frédéric GIRARD,
Marc JOANNY,
Pascale OLIER
Gwennaëlle PARISSET
Stéphane SAVE DE
BEAURECUEIL
Lionel TARDY,
Maurice VIAL

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

Objet : Avis de saisine du Comité Technique Paritaire concernant le protocole d'ARTT

Le président expose au comité syndical le projet de protocole pour l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail élaboré dans la concertation avec le personnel du Syndicat mixte. Il précise les règles de fonctionnement du service, ainsi que les droits et obligations respectifs de chacun afin de prévenir les dysfonctionnements.

Considérant la nécessité de soumettre pour avis ce protocole au Comité Technique Paritaire, le président propose qu'un courrier de saisine lui soit adressé. Dès réception de l'avis du CTP, le document final sera soumis à validation du bureau du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à saisir le comité technique paritaire.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD